

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 14 mai 2019**

Nombre de conseillers :

Date de convocation : 0705/2019

En exercice : 48

Présents : 33

Votants : 37

Monsieur VANRYCKEGHEM Jean demande aux membres du Conseil Municipal, leur accord pour ouvrir la séance sans la présence de Monsieur PERRIN Renny, Maire, qui aura du retard, et pour modifier le déroulement de l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal donne, à l'unanimité des votants, son accord.

L'an deux mille dix-neuf, le quatorze mai à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle Cesny-Les-Sources, légalement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Cesny-Bois-Halbout, sous la présidence de Monsieur VANRYCKEGHEM Jean, Maire-Adjoint.

Etaient présents :

Damien CARREY, Bertrand HAMEL, Noële BREARD, Christian BOSSUYT, Christine HUBERT-BENDZYK, Jean-Marc BOUIN (arrivé à 18 h 15), Gérard RICARDEAU.

Daniel SIMON, Jacques LEGROS, Daniel GAUQUELIN, Eric SOHIER.

Renny PERRIN (arrivé à 18 h 40), Michel LETRIBOT, Bernard VIVET, Jacky JAMES, Pierre PELLUET, Mélanie CHANU, Antoine MARTEL, Patricia COMPERE, Odile VANDENBERGHE, Isabelle LETOUZEY.

Louis QUIRIE, Jean-Christophe LETAVERNIER, Vincent GAUTIER, Sandrine FER, François DURAND, Roger RETOUT, Anne BLONDEAU (arrivée à 18 h 30), Patrick FOSSARD.

Jean VANRYCKEGHEM, Lydie LEROUXEL, Gérard DELORME, Georges BELLAN, Dominique FOUCHER, Géraldine PERRIN, Jean-Louis DE METS.

Membres excusés et ayant donné un pouvoir : Isabelle ONRAED ayant donné pouvoir à Renny PERRIN, Benjamin FOSSARD ayant donné pouvoir à Antoine MARTEL, Béatrice VILEY ayant donné pouvoir à Louis QUIRIE, Joël SEBIRE ayant donné pouvoir à Vincent GAUTIER.

Absents excusés : Valérie FOUREY, Alain BOUTEILLE, Arnaud EVE.

Absents : Patrice BINET, Dominique LEFEVRE, Jean-Michel MANIVEL, Jean-Charles MARIE, Marie-Line DANDOIS.

Madame Mélanie CHANU a été élue secrétaire de séance.

APPROBATION DES COMPTES RENDUS DU 27 MARS 2019 ET DU 29 MARS 2019

Les comptes rendus des réunions du Conseil municipal du 27 mars 2019 et du 29 mars 2019 ont été transmis aux membres.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des votants, les comptes rendus du 27 mars

2019 et du 29 mars 2019.

045/2019 – MOTION DE SOUTIEN CONTRE LA FERMETURE DE LA SUCRERIE DE CAGNY

Monsieur le Maire-adjoint donne lecture de la motion de soutien contre la fermeture de la sucrerie de Cagny proposée par Monsieur le Maire :

« L'annonce de la restructuration de la sucrerie de Cagny, par le groupe allemand Sudzucker, a soulevé beaucoup d'inquiétude et de réprobation. Cette entreprise employant 85 permanents et 70 intérimaires, sans oublier tous les acteurs extérieurs, va rencontrer d'énormes difficultés, alors que le professionnalisme et la qualité des produits sucriers n'est pas du tout à remettre en cause.

De plus, de nombreux professionnels agricoles et autres de notre commune de Cesny-Les-Sources sont impactés par cette décision unilatérale, ne répondant bien souvent qu'à des considérations financières, environ 1000 emplois menacés.

C'est une économie performante, indispensable pour la Communauté de Communes Cingal-Suisse Normande qui se doit de rester sur notre territoire. »

Le Conseil Municipal de Cesny-Les-Sources, à l'unanimité des votants :

- Apporte son soutien aux salariés de la de sucrerie de Cagny
- Demande au pouvoir public de traiter cette situation le plus rapidement possible, sur le plan économique, humain et familial

Affirme son opposition à la fermeture de la sucrerie de Cagny.

046/2019 – COMMUNAUTE DE COMMUNES CINGAL-SUISSE NORMANDE : COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF EAUX USEES

Monsieur le Maire-adjoint informe que la commune de Cesny-Les-Sources doit se prononcer sur l'opposition au transfert de la compétence assainissement collectif eaux usées à la Communauté de Communes Cingal-Suisse Normande au 1^{er} janvier 2020.

La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) stipulait que pour les communes ayant la compétence assainissement collectif eaux usées, celle-ci devait être reprise par les communautés de communes au 1^{er} janvier 2020.

Le législateur a reporté cette échéance au 1^{er} janvier 2026. Cependant pour bénéficier de cette prolongation, il est nécessaire de délibérer avant le 1^{er} juillet 2019.

Monsieur le Maire-adjoint propose la délibération suivante :

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 64 ;

Vu la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes ;

Vu le Code des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5214-16 ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes Cingal-Suisse Normande ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Décide, à l'unanimité des votants, de **S'OPPOSER** au transfert automatique à la Communauté de Communes Cingal-Suisse Normande au 1^{er} janvier 2020 de la compétence assainissement collectif des eaux usées.
- Autorise Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

PLUi : DEBAT SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD)

Après présentation par Monsieur le Maire du travail effectué par le comité de travail sur le PLUi, le PADD et ses orientations pour l'aménagement du territoire de la Communauté de Communes, le Conseil Municipal fait part de ses observations et remarques sur ce document de travail.

Axe 1 – Faire de la qualité de vie le cœur de nos objectifs

Point 7 – Contribuer à la bonne santé de la population

Développer le service médical sur le territoire de Cesny-Les-Sources qui a sur son territoire une pharmacie, un cabinet infirmier et un EHPAD

Axe 2 – Garantir une offre d'équipement, de commerces et de services au plus près de tous

Point 3 – Permettre aux habitants de rester sur le territoire à tout âge et accueillir de nouveaux habitants

L'objectif de ce point est de permettre de garder et accueillir les habitants sur notre territoire à tout âge. Mais il faudrait développer davantage l'accueil des adolescents et des enfants en bas âge sur tout le territoire communautaire (maison des adolescents, crèche ou micro-crèche...).

Développer sur le territoire de Cesny-Les-Sources une offre de loisirs sportifs et culturels en lien avec les projets de la communauté de communes. Pourquoi toujours centraliser sur quelques communes importantes alors qu'aujourd'hui le territoire de Cesny-Les-Sources compte 1355 habitants.

Axe 3 – Développer l'emploi dans le Cingal-Suisse Normande

Point 1 – Affirmer et renforcer l'activité touristique

Développer l'aménagement de chemins de randonnées pour les personnes à mobilité réduites. Avoir une réelle politique dans ce domaine pour une meilleure attractivité pour ce public.

Recenser et restaurer les chemins de randonnées abandonnés ou disparus.

Point 5 – Accueillir de nouvelles entreprises

Développer rapidement la communication internet et la fibre optique pour faciliter la vie économique des entreprises. L'absence de ces outils de télécommunication est un frein à l'installation des entreprises (ex : le télétravail...).

Axe 4 – Permettre à tous de se déplacer facilement

Point 2 – Accompagner le développement des moyens de transports alternatifs à l'automobile

Développer le co-voiturage sur le secteur de Cesny-Bois-Halbout, commune située sur l'axe de Pont d'Ouilly/Bretteville Sur Laize/Caen.

Développer les voies douces (pistes cyclables, voies partagées...)

Dans le cadre de la démarche d'élaboration du PLUi, Monsieur le Maire informe que la Communauté de Communes organise une manifestation « le Grand Barbeuc » qui se déroulera le samedi 25 mai 2019 de 9 h 30 à 18 h à Cesny-Bois-Halbout. L'objectif est d'apporter des informations dans le cadre d'une démarche de concertation entre la population et les élus. Des ateliers, des tables rondes, des animations et une restauration sont au programme.

Monsieur le Maire fait appel aux bonnes volontés pour tenir des stands, pour le stationnement...

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **Piscine Thury-Harcourt** : Monsieur SIMON demande si des travaux seront réalisés pour la piscine de Thury-Harcourt. Monsieur VANRYCKEGHEM informe que la Communauté de Communes étudie deux solutions :
 - 1^{ère} solution : des travaux de rénovation
 - 2^{ème} solution : un agrandissement de la piscine avec des services complémentaires (SPA, massage, soins...) et un vestiaire plus important.La question de son mode de gestion (délégation de service ou pas) se pose également.
- **Déviations de Thury-Harcourt** : Monsieur le Maire informe que le département du Calvados a lancé une démarche de concertation auprès de la population du 6 mai au 7 juin 2019 concernant la déviation de Thury-Harcourt par la RD 562. Le dossier de présentation et un registre sont à disposition des habitants pour donner leur avis sur les projets de déviation. Une réunion publique aura lieu le lundi 20 mai à 18 h 30 à la salle Blincow à Thury-Harcourt.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 15.